

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 octobre 2017

OBJET

**12 – RAPPORT ANNUEL D'ATLANTIC'EAU SUR LE PRIX ET LA  
QUALITE DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2016 – ANNEXE 07**

N° 2017-10-12

NOMENCLATURE : 1.2.5

L'an deux mille dix-sept, le deux octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-deux septembre 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 25**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, , Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

**Pouvoirs : 4**

Chantal PERRUCHET, donne pouvoir à Catherine CADOU  
Lionel BROSSAULT, donne pouvoir à Aurora ROOKE  
Michel RINCE, donne pouvoir à Jean-Claude SALAU  
Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Martine MOREL

**Nombre de membres :**

en exercice..... 29  
présents..... 25  
ayant un pouvoir... 04  
votants..... 29

**Délibération**

**Rapporteur : Jean-Claude SALAU**

En application de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable doit être présenté au conseil municipal.

Ce rapport est établi par le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique, dénommé Atlantic'Eau, qui est maître d'ouvrage de la distribution d'eau potable sur les 165 communes membres.

Sur le territoire du Syndicat intercommunal du Sillon de Bretagne, l'exploitation du service est assurée par VEOLIA EAU.

Considérant que le rapport annuel d'Atlantic'Eau a fait l'objet d'une présentation en commission Aménagement le 20 septembre 2017,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, décide :**

- DE PRENDRE ACTE du rapport annuel d'Atlantic'Eau sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2016 ;
- D'EMETTRE un avis favorable sur le rapport, ci-annexé.

Pour extrait conforme,

Le 2 octobre 2017,  
Accusé de réception en préfecture  
044214402091-20171002-2017-10-  
Le Maire,  
Alain ROYER  
Date de réception préfecture

